



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques

Le Recteur de région académique

Recteur d'académie

Chancelier des universités

**Directeur académique des services de
L'Éducation nationale**

Arrêté n°2026-49 du 15 juin 2026 portant modification de la composition du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAEECP)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D551-7 à D551-12 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriel FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu le décret n°2025-497 du 06 juin 2025 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté n° MEN000332562745 du 15 septembre 2025 portant détachement et classement de Madame Muriel COL-MINNE dans l'emploi de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'académie de Guadeloupe (DAASEN) ;

Vu l'arrêté n°MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n° 2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, le membre remplaçant exerce son mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la commission,

Sur proposition de la secrétaire générale par intérim de la région académique Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de associations agréées

M. Alcide DONNAT, président de la ligue de l'enseignement
M. Georges LAUMUNO, Directeur de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)
M. Jean-Pierre PICARD, président du Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
Mme Alexia MANCHAUD, Représentante de la Fédération Nationale Laïque de Structures et d'Activités (FRANCAS)
Mme Laura AMIENS, Directrice de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Représentants des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement

Mme Corinne BERNIER, représentante du Syndicat National de Personnels de Direction (SNPDEN)
M. Michel ROMUALD, représentant de Indépendance et Direction-Force ouvrière (ID-FO)
Mme Christelle DANCHET, Conseillère pédagogique Education Physique et Sportive (EPS)

Représentants des organisations représentatives des parents d'élèves

M. Marius NOEL, président de la Fédération des Associations des Parents d'Elèves de la Guadeloupe (FAPEG)
Mme Myriam ACCAJOU, représentante de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
Mme Valérie MORDELLET, représentante des Etablissements d'Enseignement et de Formation Agricole (EEFA)

Représentants de l'administration et de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Muriel COL-MINNE, Inspectrice académique, Directrice académique adjointe de services de l'Education Nationale	Mme Marilyne MARMOT-CHAUVET, Adjointe au DAASEN
Mme Dominique POULLET, Conseillère Technique, établissements et vie scolaire (CTEVS)	Son (sa) suppléante (e)

M. Bernard GUILLAUME, Représentant du Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
--

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours.

Article 3 : L'arrêté rectoral 2025-23 du 8 juillet 2025 portant composition du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale par intérim de la région académique Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Les Abymes, le 15 juin 2026

Le recteur de région académique

Gabriele FIONI

